

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/022/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 185/03 (MDE 24/020/2003 du 24 juin 2003) et suivantes (MDE 24/026/2003 du 23 juillet 2003 et MDE 24/039/2003 du 5 novembre 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TORTURE ET AUTRES FORMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRISONNIER D'OPINION / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

SYRIE

Abdel Rahman Shaghouri (h), 31 ans

Londres, le 18 mars 2004

Le 15 mars, la *Mahkamat Amn Al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État) a décidé de repousser au 2 mai 2004 le procès du prisonnier d'opinion Abdel Rahman Shaghouri. La Cour avait déjà repoussé l'examen de cette affaire en décembre 2003.

Abdel Rahman Shaghouri a été inculpé d'infractions liées à l'utilisation d'Internet : consultation de site Internet présentant des informations à caractère politique et envoi d'informations à des amis par ce moyen de communication. Il est toujours incarcéré dans la prison de Saidnaya et n'a apparemment pas été autorisé à prendre contact avec sa famille ni avec son avocat depuis son arrestation qui a eu lieu le 23 février 2003.

D'après les informations reçues, Abdel Rahman Shaghouri a été frappé au cours de sa garde à vue, après son arrestation et avant son transfert dans la prison de Saidnaya. Il pourrait à présent non seulement être maintenu en détention au secret de manière prolongée, ce qui l'expose au risque d'être soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements, mais aussi être jugé dans le cadre d'un procès inique. Au vu des informations qu'Amnesty International a réunies au fil des ans, les procès qui ont lieu devant la Cour suprême de sûreté de l'État sont systématiquement contraires aux normes d'équité internationales. Cet organe judiciaire restreint fortement le droit des accusés à bénéficier d'une défense efficace et ses décisions ne peuvent pas faire l'objet d'un recours devant une juridiction supérieure. Depuis des années, Amnesty International se dit préoccupée par le fait que la Cour suprême de sûreté de l'État n'est manifestement ni indépendante ni impartiale.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– demandez la libération immédiate et inconditionnelle d'Abdel Rahman Shaghouri dans la mesure où cet homme est un prisonnier d'opinion, incarcéré uniquement pour avoir exercé son droit légitime à la liberté d'expression.

– faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles Abdel Rahman Shaghouri sera jugée au mois de mai par la Cour suprême de sûreté de l'État alors que cette juridiction ne respecte pas les normes d'équité internationales ;

– demandez instamment aux autorités de garantir que, pendant sa détention, Abdel Rahman Shaghouri ne sera ni torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;

– exhortez les autorités à veiller à ce que les droits de cet homme soient pleinement respectés au cours de sa détention, notamment le droit de consulter rapidement un avocat de son choix et de bénéficier de son assistance, ainsi que le droit d'entrer en contact avec des membres de sa famille et de recevoir leur visite ;

APPELS À :

Président de la République :

His Excellency
President Bashar al-Assad
Presidential Palace
Abu Rummaneh, Al-Rashid Street
Damas, Syrie

Télégrammes : President al-Assad, Damas, Syrie

Télex : 419160 prespl sy

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président
de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency
Major General Ali Hammud
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
Merjeh Circle, Damas, Syrie

Télégrammes : Interior Minister, Damas, Syrie

Fax : +963 11 222 3428

Télex : 411016 AFIRS SY

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 29 AVRIL 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*